

JOURNÉE D'AUDITIONS ET D'EXAMENS POUR LE BACCALAURÉAT ET LE DIPLÔME DE DEUXIÈME CYCLE

Pour les personnes ayant acheminé une demande d'admission avant le 1^{er} mars 2010 ou pour les personnes désirant faire une reprise.

Dimanche 28 mars 2010 à 8 h 45
École de musique (Pavillon C3)

EXAMENS DE DICTÉE ET HARMONIE

Tous les candidats se soumettront à ces épreuves écrites, lesquelles serviront à déterminer leur niveau de connaissance dans les disciplines fondamentales de la musique. Les exigences correspondront à celles du diplôme d'études collégiales en musique. Pour les candidats qui ont le D.E.C. en musique, ces examens serviront aux fins de classements; pour les candidats qui n'ont pas le D.E.C. en musique, ils serviront aux fins d'admission au programme.

AUDITIONS INDIVIDUELLES

Pour vous préparer à l'audition instrumentale ou vocale d'une durée de 10 minutes, vous devez présenter 2 pièces issues de périodes différentes et de styles contrastants, mettant bien en valeur vos compétences techniques et artistiques. Pour une admission en piano classique, vous devez présenter 2 pièces contrastantes dont une de l'époque baroque ou classique.

Les candidates et candidats à l'admission au secteur jazz seront appelés à improviser sur un blues et une pièce standard, et à présenter une transcription d'un des grands maîtres du jazz.

Veillez prendre note que des accompagnateurs seront sur place et que vous devez apporter une copie de vos partitions si vous désirez profiter de ce service.

Veillez également apporter 2 copies des œuvres jouées à l'audition pour les membres du jury.

Nous vous demandons de nous confirmer l'instrument que vous jouez.